

*Question présentée par le député :*

*M. Patrick Lussi*

*Date de dépôt : 5 décembre 2014*

## **Question écrite urgente**

### **Caserne des Vernets : le sol nous réserve-t-il des mauvaises surprises ?**

En date du 1<sup>er</sup> mars 2012, le conseiller fédéral Ueli Maurer signait au terme d'un processus constructif un protocole d'accord avec le canton de Genève qui permettra la libération anticipée du site de la caserne des Vernets en vue de réaliser des logements sur un emplacement idéalement situé. Après le départ de l'armée vers 2018-2020, l'Etat de Genève, propriétaire du site libéré, espère accueillir 1500 logements ainsi qu'une école et des commerces.

L'actuelle caserne des Vernets, inaugurée en 1958, a remplacé les casernes de Plainpalais datant de 1876. Durant son occupation par l'armée, le site ne semble pas avoir été pollué, mais le risque d'une contamination résultant du passé industriel du périmètre Praille-Acacias-Vernets n'est pas à exclure. L'emplacement de la caserne abritait autrefois une casse automobile, susceptible d'avoir contaminé le sol notamment avec des hydrocarbures à une époque où les normes environnementales étaient inexistantes, ou du moins pas développées comme elles le sont aujourd'hui.

La présence d'anciennes industries polluantes continue de poser des difficultés lorsqu'il est par exemple question de procéder à un réaménagement urbain. L'ancienne usine à gaz de la Coulouvrenière bâtie en 1844 complique la réalisation du futur écoquartier de la Jonction, avec la présence d'hydrocarbures, de mercure, de cyanure et d'autres substances nocives demandant d'assainir les terres contaminées. Trop souvent, l'éventualité « pollution » n'est malheureusement pas prise en compte dans la planification financière des projets.

En règle générale, le risque pour les contribuables d'avoir à assumer les coûts d'un assainissement sont grands, soit parce que les personnes physiques ou morales responsables de la pollution ne peuvent être identifiées ou sont

insolvables. C'est le scénario qui semble se dessiner pour l'usine chimique d'Avully où l'Etat aura à déboursier 2 millions de francs pour évacuer 350 000 litres de produits chimiques.

Mes questions sont les suivantes :

- 1) Des traces de pollution, voire de contamination, sur le site de la caserne des Vernets sont-elles connues de l'administration cantonale ?*
- 2) Comment le risque « pollution » est-il abordé avec les divers partenaires de l'opération de construction du site des Vernets (architectes, investisseurs...) ?*

Je remercie le Conseil d'Etat de sa réponse.